

RENCONTRE AUTOUR DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Région Nord – Pas-de-Calais

Séance du mardi 19 septembre 2006

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de M. de SAINTIGNON.

M. HÉNIN.– Mesdames et Messieurs, c'est avec plaisir, en ma double qualité de maire de Calais et de président de la communauté d'agglomérations, que, répondant à la demande de M. de SAINTIGNON, je vous accueille pour cette rencontre organisée par la Région dans le cadre de la préparation de la conférence permanente du Schéma régional de développement économique. Que la Région se déplace pour aller à la rencontre des territoires n'est pas une nouveauté : c'est ainsi que déjà en 2001 nous avons accueilli, comme d'autres communautés, l'ensemble de l'exécutif régional pour découvrir sur le terrain notre projet de territoire et en faire la base du contrat d'agglomération du Calaisis. Cette volonté de partir des attentes et des problématiques de chaque territoire pour les intégrer au travers d'une démarche partenariale dans un projet de développement solidaire régional, ainsi d'autant plus défendu, a déjà fait ses preuves. Je souhaite, sans entrer dès à présent dans le débat, que cette efficacité dans l'élaboration et la réalisation en cours des contrats d'agglomération se retrouve dans la démarche engagée au travers de ce Schéma régional de développement

économique dont chacun mesure l'importance dans un moment où les évolutions du monde économique rendent l'intervention publique à la fois difficile dans sa mise en œuvre et aléatoire dans ses effets. Merci donc d'avoir choisi Calais pour cette journée et de nous donner brièvement l'occasion, en introduction, de présenter un territoire tant au niveau de ses atouts que de ses projets. Connue essentiellement comme deuxième port mondial de voyageurs, Calais a vu sa position renforcée par l'arrivée du tunnel sous la Manche qui, contrairement à ce que nous aurions pu croire, n'a pas affaibli le port mais l'a conforté, faisant de Calais le lieu, sinon unique du moins privilégié, des relations vers l'Angleterre. Calais souffre *a contrario* d'une image, encore trop répandue au niveau national mais aussi régional, de ville de passage, qu'elle n'est pas seulement, et de ville peu attractive qu'elle n'est plus aujourd'hui. En témoigne la réussite de notre nouveau centre-ville que je vous invite à découvrir si vous ne l'avez pas encore fait. Faire de Calais et de son agglomération un lieu de destination où il fait bon vivre tout en présentant et développant chaque fois que cela est possible notre potentiel industriel, telle est fondamentalement l'idée qui sous-tend l'action de l'actuelle municipalité, action partagée et développée par la communauté d'agglomérations sur l'ensemble du territoire communautaire. Sans entrer dans une énumération de tout le chantier qui jalonne Calais, côté ville, outre la restructuration du centre-ville, sont actuellement engagés les travaux de construction de la Cité internationale de la dentelle et de la mode et un écomusée vivant qui doit par son rayonnement conforter le développement de Calais ; la réhabilitation du site des abattoirs servira de point d'appui d'un développement culturel à la fois populaire et de qualité, porté par le Channel scène nationale avec un rayonnement couvrant non seulement le pays de Calais mais également tout le littoral ; à la construction du complexe Calypso s'ajoutera le futur stade pour lequel nous venons d'apprendre la participation très appréciée, vous vous en

doutez bien, de la Région, qui devrait permettre au CRUFC de rejoindre au plus haut niveau les autres équipes phares régionales. Côté agglomération, outre l'accent économique sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, notons les réalisations de la piscine-patinoire Iceo, dont l'ouverture cet été aura montré que, loin de nuire à Hélicéa, cet équipement répondant à l'attente de la population de l'agglomération conforte l'offre de loisirs touristiques et sportifs et donc l'attractivité touristique de l'ensemble du littoral. Prochainement viendra s'ajouter l'ouverture de la base de voile sur la friche de la gravière de Sangatte, que l'on pourra rejoindre dans des conditions écologiques acceptables. Illustrant sans la résumer notre volonté de développement durable, cette politique forte de transformation de notre territoire s'inscrit dans des espaces de concertation et de solidarité que sont le Pays de Calais, le syndicat mixte de la Côte d'Opale, le Département, la Région. Je terminerai en vous invitant à prendre connaissance du dossier de présentation de la communauté d'agglomérations du Calais et des atouts touristiques du territoire du pays de Calais. Vous pourrez profiter de votre présence pour découvrir, à l'issue des débats, le musée aux côtés de la conservatrice, Mme FOREST. Je vous invite également à faire la fête dans les rues de Calais en venant participer aux spectacles organisés par le Channel scène nationale à l'occasion de « Jours de fête » qui se déroulera du mercredi 27 septembre au dimanche 1^{er} octobre prochain. Des manifestations de tout genre se tiendront dans de nombreux sites de la ville ; la visite du sultan des Indes sur un éléphant à voyager dans le temps par la troupe Royal de Luxe sera un grand événement de ces journées. Vous y verrez Calais, terre de travail, de solidarité et d'ambition mais aussi terre d'émotion et de fête partagée.

(Applaudissements.)

M. le PRESIDENT. – Merci infiniment, Monsieur le Maire, de votre accueil. En dépit des apparences, il s'agit aujourd'hui d'une réunion de travail

et nous sommes très heureux de la faire dans ces conditions. Simplement, réunion de travail signifie que nous avons à échanger sur un certain nombre de questions, à nous donner un point de vue opérationnel puisque nous sommes dans la deuxième phase du Schéma régional de développement économique. Vous vous en souvenez, il y a un peu plus d'un an, nous avons eu l'occasion dans ce territoire mais aussi dans tous les territoires de la région d'organiser collectivement une très grande concertation entre tous les acteurs économiques, sociaux et politiques de la région en vue d'élaborer ce qu'on appelle le Schéma régional de développement économique. Ce point était un point de passage dès lors que le Conseil régional avait décidé d'être candidat à la décentralisation de l'action économique pour une phase expérimentale de cinq ans. Le gouvernement a organisé ainsi la décentralisation pour l'économie. Cela supposait qu'on fournisse à l'État une copie économique de la région justifiant notre candidature. Nous avons fait le choix, je n'y reviens pas, d'élaborer un document extraordinairement partagé – des milliers de pages de procès-verbaux, des centaines de réunions, d'échanges, de débats – qui finalement ont abouti en décembre dernier à un vote extrêmement large du Conseil régional, après un vote très large d'un avis du Conseil économique et social et plus globalement de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, puisque ce schéma a été approuvé par l'ensemble des chambres de commerce, par l'ensemble des consulaires, par la plupart pour ne pas dire la totalité des agglomérations, et par les partenaires sociaux, y compris les associations de consommateurs, qui ont été associés et qui le sont d'ailleurs toujours au processus de gouvernance de ce schéma.

Ce qui est devant nous maintenant, c'est la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma. C'est la raison pour laquelle nous sommes là aujourd'hui. Les six premiers mois de l'année 2006 ont été consacrés à l'organisation de la gouvernance du Schéma régional de développement

économique. Après être passés – c'est moi-même qui en ai porté la responsabilité et certains parmi mes voisins n'ont pas hésité à me le dire – par de multiples propositions de commissions, sous-commissions, qui ressemblaient un peu à une « usine à gaz », nous sommes arrivés à quelque chose de très simple :

- Une assemblée annuelle du Schéma régional de développement économique : les membres de l'économie régionale se réuniront une fois par an pour faire le bilan du schéma de manière publique et la première réunion aura lieu le 22 décembre au Nouveau Siècle à Lille. Là nous réunirons plusieurs centaines d'acteurs économiques et sociaux de cette région devant lesquels nous ferons le bilan de la première année d'exploitation du Schéma régional de développement économique ;

- Une conférence permanente qui est un peu la commission permanente des instances que nous connaissons dans la région ou dans les différentes communautés. Cette conférence permanente se réunit aussi souvent que nécessaire, trois, quatre, cinq... fois par an et réunit l'ensemble des décideurs de l'action économique régionale. Cela veut dire participer à l'animation d'une réunion de 120 personnes qui sont les 120 décideurs économiques de la région et qui ont démontré déjà en mai dernier par leur première réunion leur capacité à décider de manière très opérationnelle du plan stratégique création et transmission d'entreprises, du plan à l'international, de l'ensemble des programmes recherches et innovations et à lancer des commissions d'enquête sur les finalités de l'action économique. Cette première phase s'est faite avec beaucoup de transparence, beaucoup de liberté de parole de chacun et en même temps, en amont de ces réunions, avec une très grosse préparation de nos délibérations car on ne peut pas élaborer un protocole à 120 ; en revanche on peut le valider ensemble dès lors que chacun a sa place dans le cadre de ce schéma.

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est parce que nous avons décidé que la deuxième commission permanente, celle qui va se tenir dans la matinée du 25 octobre à Lille, sera consacrée aux territoires. L'ambition que nous avons est de faire en sorte que chacun des territoires puisse exprimer ce que sont les enjeux économiques du territoire, ce que sont les priorités du territoire et la manière dont les acteurs économiques du territoire peuvent se réunir pour financer leurs ambitions. Naturellement, si nous nous voyons aujourd'hui, c'est parce que depuis des semaines déjà un gros travail a été fait entre les collaborateurs de la Région et les collaborateurs des différentes intercommunalités, chambres de commerce, chambres de métiers qui ont déjà beaucoup échangé. Une première traduction de ce travail se trouve dans le document que vous avez pris à l'entrée et qui décrit dans des fiches simples le contexte, les enjeux, le plan d'action de ce que nous avons fait en 2005 et ce que doit être le plan d'action 2006. S'y trouve aussi une esquisse de document de compte d'exploitation ; pour le moment il n'en a pas encore complètement la forme et je souhaite qu'à l'issue de nos travaux il en ait totalement la forme.

Nous sommes maintenant dans l'action concrète. Dès lors que nous partageons votre opinion, dès lors que vous construisez votre stratégie économique sur le territoire, chacune des institutions, le Conseil régional en premier, doit d'arc-bouter autour de vos objectifs. Mais pour que je puisse aller à l'exécutif de la Région sur un débat économique des territoires, cela suppose que je remonte de chacun des territoires cette vision de l'économie du territoire et cette volonté commune de la Région, des départements, de l'ensemble des acteurs consulaires, des intercommunalités, des communes, volonté d'agir ensemble autour de ces objectifs, de participer à leur définition, de participer à leur gouvernance et naturellement de participer à leur financement. À ce moment-là je me sens non seulement mandaté mais capable de proposer à la Région une très grande ambition pour une région qui

définira son économie par la consolidation des quatorze territoires qui auront ainsi défini leurs priorités.

Tel est l'enjeu de cette réunion et de celles qui nous conduisent au 25 octobre. Si nous ne sommes pas prêts au 25 octobre, nous repousserons le passage d'un territoire à une autre réunion de la gouvernance du schéma. La pire des choses serait de valider le 25 octobre un document pour le territoire qui soit sommaire, arbitraire, trop local ou trop général. Soutenir le programme de recherches et développement, nous sommes d'accord là-dessus mais, en termes opérationnels, que veut dire à court, moyen et long terme, sur quel type d'action, comment, avec quels volumes financiers et quels financeurs ? Je vous propose que cette réunion et celles qui suivent décident de ce que sera la gouvernance de tout cela. La gouvernance du Schéma régional de développement économique doit exister sur chaque territoire mais dans des conditions qui soient simples, comprises et promues par chacun des territoires. À cet égard je pense qu'il nous faut simplifier les modèles génériques présents sur les territoires en rassemblant les moyens qui peuvent être disponibles pour trouver une gouvernance propre au territoire et, s'agissant des pôles d'excellence, définir quelle sera la gouvernance de ces pôles et quels moyens nous devons y mettre, la Région en premier, pour que ces pôles d'intérêt régional puissent se mettre en œuvre dans de bonnes conditions. Cette réunion de travail, d'échange et de validation en même temps est importante pour que les services des différentes collectivités puissent continuer à travailler dans les jours à venir et bâtir le plan d'action opérationnel, bâtir le compte d'exploitation pluriannuel et multifinanceur que j'appelle de mes vœux.

Je vous propose donc la méthode suivante : nous avons cet après-midi trois territoires à regarder, le territoire de Montreuil, de Boulogne-sur-Mer et de Calais. Christine CONSTANT nous fera d'abord pour chaque territoire une très brève synthèse des travaux qui ont été menés par les services de la

Région et les services des collectivités de ce territoire pour vous dire ce qui en ressort en termes d'enjeu, de contexte et de plan d'action. À chaque fois je laisserai la parole à deux ou trois personnalités de ce territoire et nous ouvrirons le débat pour que vous disiez ce que vous en pensez, que vous amendiez, tout cela d'une manière très simple pour que les services aient ensuite une feuille de route. Commençons, Christine, par le territoire de Montreuil.

Mme CONSTANT.– Merci. Il s'agit d'un document de travail opérationnel arrêté au 19 septembre 2006. Dans les quatre points, le premier concerne le contexte. La zone d'emploi de Berck, de Montreuil qui compte 99 288 habitants a un taux de chômage relativement peu élevé par rapport à la moyenne régionale puisqu'on a un taux de 9,1 % pour une moyenne régionale à 13,2 %. Cette zone se caractérise par la part faible des emplois industriels : 18 %, le tertiaire représentant 74 % de l'emploi. Citons quelques spécificités sur la zone de Berck-Montreuil : premièrement le tourisme. L'estimation du poids de ce secteur donne 21 % de l'emploi salarié dans cette zone ; une longue tradition dans la fabrication d'appareils médico-chirurgicaux, une longue tradition aussi dans la fabrication de matériel agricole et de machines pour l'agroalimentaire et un secteur non négligeable avec la santé et l'action sociale. Le tissu compte quelques établissements industriels, dont Valéo, pour lesquels des difficultés auraient un impact lourd sur l'économie locale ; un fort contraste existe entre le littoral et l'arrière-pays. Si le littoral est tourné vers le tourisme et la santé, l'espace des Sept Vallées est consacré en très grande partie à l'agriculture. À souligner dans ce territoire une progression un peu moins forte de la création d'entreprise par rapport au reste de la région : +3,9 %. À signaler également que l'économie sociale et solidaire représente 5 964 emplois dans ce secteur.

Les enjeux : favoriser la diversification économique, soutenir l'émergence d'un pôle d'excellence sur la filière bois en lien avec la dynamique lancée dans l'Avesnois, soutenir le secteur de la santé avec le pôle de compétitivité nutrition santé longévité, accompagner la diversification des activités agricoles et renforcer la filière agroalimentaire. Le deuxième élément important des enjeux est le développement du tourisme en lien avec le Schéma régional du tourisme ; le troisième enjeu est d'intensifier la politique menée en matière de création et transmission d'entreprises, de soutenir l'artisanat et le commerce de proximité, de soutenir les services de proximité et l'insertion des personnes en difficulté, de soutenir la création de zones d'activité et de développer la formation en lien avec le Schéma régional des formations.

Le plan d'action : favoriser la création et la transmission d'activités avec les objectifs de sensibilisation, d'accueil, d'accompagnement, de suivi et de financement par l'intermédiaire de prêts d'honneur ; pour l'agriculture et la pêche, favoriser le soutien aux installations de jeunes agriculteurs.

Vous avez en quatrième élément de ce document opérationnel le plan de financement qui, comme vous le voyez, n'est pas complété. C'est l'objet de la discussion d'aujourd'hui et l'exercice à venir.

M. le PRESIDENT.– Merci. Je propose de donner la parole à M. DARQUE.

M. DARQUE.– Merci, Monsieur le Vice-président, de me donner la parole. J'ignorais d'ailleurs que j'allais la prendre cet après-midi mais c'est bien volontiers que je le fais pour le territoire des Sept Vallées. L'essentiel a déjà été brièvement dit : il existe un contexte bien différent entre le littoral et l'arrière-pays, les Sept Vallées.

Là existe un tissu agricole très important qu'il faut aider à se diversifier et à prendre également la voie des énergies renouvelables. Nous

travaillons actuellement sur des projets de granulation entre les produits issus de l'agriculture, c'est-à-dire la paille, et tout ce qu'on peut imaginer exploiter avec le bois. Il y a actuellement un partenariat fort entre l'agriculture et le monde artisanal. Ensuite, le tourisme est différent de celui du littoral. Nous voulons le faire quand même en bonne intelligence et en partenariat de manière à ce que les vacanciers puissent aussi venir chez nous profiter de notre belle campagne. Un accent très fort est mis sur toutes les capacités d'hébergement, d'accueil et de loisirs actifs en milieu rural. Il faut bien sûr soutenir le service de proximité. Nous avons un tissu de population qui vieillit et nous devons apporter des services de proximité ; il nous faut être très imaginatifs pour maintenir ces personnes sur le territoire. Il ne s'agit pas toujours de créer des maisons de retraite à tour de bras mais d'améliorer le confort dans l'habitat des personnes âgées avec les services de proximité. Un gros problème qui nous tient à cœur est la qualification du personnel pour nos petites entreprises artisanales. Les artisans sont submergés d'activité et ils nous disent manquer de personnel qualifié. Ce que nous recherchons dans le Schéma régional de développement économique, c'est pouvoir délocaliser les formations sur notre territoire et là existe un véritable enjeu pour maintenir et développer notre tissu artisanal et faire en sorte que les jeunes que nous avons chez nous ne soient pas obligés d'aller sur Boulogne-sur-Mer ou Arras – 60-70 kilomètres –, même si on parle de mobilité. Le premier pas de la qualification vers un type BEP peut se faire à l'échelon local pour ensuite entraîner les jeunes vers des formations de type bac pro, BTS avec lesquelles ils seront plus à même de trouver leur mobilité.

Un mot encore sur la filière bois : avec le Conseil régional nous sommes reconnus comme pôle bois et nous voulons profiter de cette reconnaissance. Actuellement nous sommes sur un dossier pôle d'excellence rurale où véritablement existe un enjeu très global de notre territoire avec le

tissu artisanal et l'agriculture ; nous voulons faire en sorte qu'il y ait une grande dynamique autour de ce pôle d'excellence bois sur lequel nous travaillons en synergie avec l'Avesnois.

M. le PRESIDENT.– Merci. C'était très important.

M. DESPREZ.– Monsieur le Président, j'ai été moi-même président de la commission développement du territoire pendant plusieurs années et je comprends parfaitement votre politique, que j'approuve. Ayant été vraiment à l'origine de la notion de territoire comme interlocuteur de la Région, je suis heureux que maintenant au Conseil régional soit menée une politique de base, fondamentale pour assurer le développement économique de cette région. Je représente seulement le secteur de l'arrondissement de Montreuil mais M. DARQUE a déjà dit l'essentiel. Fort heureusement, les territoires sont maintenant divisés en pays qui regroupent des communautés de communes. M. DARQUE a parlé au nom du pays des Sept Vallées. Il y a une complémentarité évidente avec le pays du Montreuillois dont je suis le président ; je ne peux pas ne pas associer les deux pays dans mon propos et dans l'action que nous menons pour assurer le développement.

Quelques précisions sont cependant à vous donner. Vous ignorez apparemment beaucoup trop la fonction économique des collectivités territoriales. Dans le document, à propos du tourisme par exemple, on cite un établissement de thalassothérapie au Touquet qui représente 600 salariés mais c'est bien la commune du Touquet qui représente 650 salariés, qui a son importance. Il ne faut pas parler de tourisme mais d'économie touristique, qui doit être un objectif de développement de la région Nord – Pas-de-Calais. Nous avons la chance exceptionnelle de pouvoir développer à côté de l'économie industrielle, à côté de l'économie agricole, l'économie touristique qui est devenue une source de vie et de croissance économiques. Cette économie touristique est un tout qui représente un ensemble d'activités. C'est l'effort

public, c'est la dynamique publique qui entraîne la dynamique privée. Dans mon exemple précédent, la thalassothérapie représente 210 personnes, mais les 650 personnes, c'est la ville du Touquet. Vous voyez l'effort considérable que cela représente pour les élus locaux, la population locale. Ce sont les communes, ne vous faites pas d'illusion, qui entraînent l'économie, qui génèrent les investissements privés, en hôtels, en restaurants, en commerces..., qui entraînent les emplois. Bien sûr, on a ce qu'on mérite : si on fait de gros efforts à partir des collectivités locales publiques, à partir des communes, on a la récompense au fil des ans et on arrive à avoir 210 emplois. Dans le document officiel, attention donc de ne pas fausser le jugement de ceux qui vous lisent. C'est l'économie touristique qui doit être intégrée dans vos objectifs de développement. Le temps du tourisme deux à trois mois par an à l'époque où nous avons bien d'autres activités qui faisaient vivre la région est révolu. Pour que l'économie touristique soit viable, il faut qu'elle soit durable toute l'année, durable dans les décennies, pour le prochain siècle. Je tiens à cette précision parce qu'il faut bien faire comprendre que, quelles que soient les majorités, c'est la dynamique publique qui entraîne l'économie touristique.

Cette économie touristique doit être pluri-saisonnière pour avoir un regard interne plus attractif. Je crois que nous sommes en train de gagner la partie engagée il y a quarante ans parce que nous faisons des efforts. Dans ce sens, trois projets me paraissent devoir être évoqués : à Berck existe un projet de médiathèque. Nous avons le projet d'un port de plaisance intercommunal Étaples-Le Touquet. C'est un équipement de base de l'économie touristique car il peut fonctionner toute l'année. Le port de pêche sera relayé par un port de plaisance légère – passer de 200 anneaux à 400 anneaux – et il y aura à la sortie de l'estuaire une indication de plaisance européenne et on pourra accueillir une plaisance de clientèle européenne car

notre avenir est européen. Nous avons aussi un autre projet lié aux arts et à la culture. Il faudra voir comment assurer l'avenir de tout cela. Mais il faut bien comprendre que le contenant, ce sont d'abord les campings, les hôtels, les espaces d'hébergement, l'environnement, bien sûr, maritime et boisé, mais ce qui est essentiel c'est le contenu des séjours, ce sont les activités sportives, culturelles, les musées... Il faut des équipements qui attirent les clients et qui les occupent durant leur séjour, quelle que soit la période de l'année. C'est la clef de la réussite d'une économie des quatre saisons. Nous avons fait de gros efforts pour les musées à Berck, au Touquet, à Calais, à Dunkerque... Je pense que c'est essentiel d'avoir un attrait culturel et artistique en pensant aux quatre générations. La Région fait des efforts pour la vie culturelle et artistique, le Conseil général du Pas-de-Calais complète aussi. Il faut des activités sportives, touristiques, culturelles et artistiques. C'est pourquoi nous avons envisagé un auditorium sur un espace de 20 000 mètres carrés dans le cadre du pays du Montreuillois.

Autre point à signaler : le développement de la formation, c'est-à-dire les professions paramédicales et médico-sociales, pour en faire un pôle d'excellence. Citons le pôle d'excellence de santé, très complémentaire des CHU de Lille et d'Arras. Nous avons aussi à créer à Berck une faculté des métiers à partir d'un espace qui mérite d'être mieux mis en valeur. L'attractivité du littoral du nord au sud est telle qu'on viendra vivre chez nous en nombre ; ceux qui auront fini de travailler seront de plus en plus nombreux à venir vivre chez nous, si bien qu'on aura un pouvoir d'achat qui viendra de l'intérieur et qui viendra aussi de l'Europe. Il y aura aussi une formation à la gestion au niveau de l'enseignement supérieur car tous ces équipements vont demander des gestionnaires, des professionnels qui aient un sens de la vie économique et qui soient capables de promouvoir une politique de développement.

Je termine en disant que l'activité agricole reste de base. Nous allons nous attacher à faire une expérience qui n'est pas signalée dans vos documents : au parc Opalopolis, sur près de 230 hectares, nous allons nous attacher à associer le rural et l'industriel, les PME, parce qu'il faut que les paysans, les agriculteurs deviennent des acteurs du développement économique au-delà de leurs espaces agricoles. Comme on va leur prendre des espaces agricoles pour générer des implantations d'entreprises, il faut les associer, notamment en travaillant tout ce qui est métier de l'environnement et tout ce qui est métier des biocarburants. Nous avons là des centres de recherche, des laboratoires agréés, nous avons des pistes d'avenir de ce côté-là et c'est pourquoi je vous recommande d'insérer cette perspective de développement de tout ce qui est biocarburant, notamment à partir du parc Opalopolis qui doit être une source d'espoir pour le monde rural et l'arrondissement de Montreuil tout spécialement.

M. le PRÉSIDENT.– Merci, Monsieur le Président. Je passe la parole à la Chambre de commerce, à M. LEROY.

M. LEROY.– Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai le privilège d'intervenir deux fois parce que la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer – Côte d'Opale, c'est l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer à l'exception du canton de Marquise et l'ensemble de l'arrondissement de Montreuil. J'interviendrai d'abord pour l'arrondissement de Montreuil mais je réserve en deuxième partie les actions qui vont couvrir les deux arrondissements, en particulier l'élection de l'institution consulaire. Il faut revenir quelques instants sur les caractéristiques de cet arrondissement de Montreuil : deux territoires avec des problématiques différentes. Signalons une constatation tout à fait positive : un taux de chômage plus faible que dans l'ouest du département, à peu près égal au taux de chômage constaté en France entière mais citons également certains éléments négatifs, qu'il vaut

mieux citer car c'est là-dessus qu'on peut avoir sans doute quelque action. Tout d'abord un élément évidemment positif pour les intéressés mais négatif pour l'économie, à savoir le vieillissement de la population. Ensuite un territoire industriel très faible : dans cet arrondissement, la moitié environ du pourcentage qui existe dans les autres régions du Nord – Pas-de-Calais. C'est d'autant plus important que cela crée des séismes – on l'a vu avec la papeterie Maresquel et ses 250 emplois qui ont disparu complètement. D'où une difficulté, compte tenu du faible tissu industriel, de replacer les personnes qui ont perdu leur emploi. Enfin signalons que l'entreprise Valéo forme non pas l'essentiel mais la moitié du tissu industriel ; aujourd'hui elle se porte bien mais avec 1 100 emplois sur l'ensemble cela crée effectivement une forme de déséquilibre. Il est bien qu'elle soit là mais il faudrait pouvoir rééquilibrer.

Deux zones économiques différentes donc ; d'un côté, le littoral avec une activité touristique importante, une activité également de construction et, de l'autre, l'arrière-pays qui, lui, est caractérisé par une densité faible, ce qui pose beaucoup de problèmes, de déplacement entre autres. Pour cet arrondissement certaines choses sont à faire. Les politiques, les autorités ont créé une plate-forme d'initiatives locales. C'est extrêmement important pour amener un développement du tissu industriel. Quand je parle de tissu industriel, il ne s'agit pas forcément d'entreprises qui ont un nombre très important de salariés. Le tissu industriel commence à l'artisan qui travaille avec ses trois collaborateurs. Évidemment il faut accompagner le développement touristique qui représente, je partage cette idée, Monsieur le Député-maire du Touquet, un gisement extraordinaire pour l'avenir, même s'il est difficile de le quantifier, si toutefois effectivement il y a une cohérence entre les équipements publics et privés. Le privé n'investit pas si le public n'investit pas et le public est là pour soutenir les investissements privés. N'oublions pas le développement des filières émergentes. M. le Maire de Berck

a évoqué la filière santé, constituée aujourd'hui en grande partie par des services non marchands mais autour de laquelle on voit arriver de plus en plus d'entreprises significatives. C'est extrêmement important si en plus de ce qui existe actuellement dans la formation santé nous arrivons à développer des projets en relation avec une formation universitaire. Pour permettre également le rééquilibrage industriel, il est nécessaire de fournir des moyens, c'est-à-dire la formation. La situation est tout à fait différente entre l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer par exemple et l'arrondissement de Montreuil ; compte tenu de la densité de population vieillissante, il est évident qu'il faut faire un effort sur la formation et je sais que les élus locaux s'en préoccupent. Opalopolis par exemple est une zone qui peut devenir extraordinaire.

Je voudrais mentionner également quelque chose dont nous n'avons pas parlé, les pépinières. Il faut certes offrir des zones mais aussi donner la possibilité aux petites entreprises de démarrer, comme on verra que cela existe dans l'arrondissement de Douai. Sur l'arrondissement de Montreuil, que ce soit dans sa partie littorale ou autre, je crois qu'il faudrait faire un effort sur ces pépinières et les faire progresser. Citons un exemple qui vient de la base : ce sont des petites entreprises qui ont réussi à se fédérer et qui aujourd'hui arrivent à être tout à fait significatives. Autre piste également de développement : une forme d'interactivité avec l'agglomération boulonnaise. On sait qu'une grande partie de la pêche à Boulogne-sur-Mer est due à des pêcheurs venant d'Étaples et il est évident qu'il peut très bien y avoir quelques activités touchant la pêche sur Étaples, en ce qui concerne non pas le poisson lui-même et sa transformation mais peut-être d'autres activités à déterminer. Enfin, le territoire de Montreuil a un besoin important d'aménagement du territoire. Il existe de l'aménagement « vertical », dirais-je, avec l'A 16, de l'aménagement « horizontal » depuis la frontière belge mais il y a encore à faire pour compléter avec la RN 39, indispensable pour cet arrondissement. Je

terminerai par les liaisons ferroviaires ; je sais que le Conseil régional a quelques projets qui sont absolument indispensables. Depuis que le TGV s'arrête à Fretin, les Boulonnais sont satisfaits car cela leur permet d'aller très vite à Paris et ailleurs, mais cela a fortement pénalisé l'arrondissement de Montreuil qui de ce fait s'est vu privé de liaison avec Paris.

M. MARCOTTE.– Chambre des métiers. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons que nous féliciter de la démarche partenariale entreprise par le Conseil régional tant dans un premier temps pour l'élaboration du Schéma régional de développement économique que pour sa gouvernance dans le cadre des travaux de la conférence permanente du Schéma régional de développement économique. C'est avec un vif intérêt que les élus de la chambre des métiers et de l'artisanat du Nord – Pas-de-Calais se mobilisent avec l'ensemble des opérateurs territoriaux pour partager la responsabilité de mettre en œuvre une stratégie qui permettra le développement économique des territoires et l'épanouissement des hommes et des femmes qui les composent. Bien évidemment, et nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet, les chambres de métiers et de l'artisanat du Nord – Pas-de-Calais ont fixé leurs priorités d'intervention au bénéfice des entreprises artisanales. Ces priorités d'intervention représentent ce que les artisans locaux et nous-mêmes avons relevé comme principaux enjeux sur nos territoires. Nous souhaitons inscrire ces priorités dans un futur programme régional de développement de l'artisanat négocié avec la Région et mis en œuvre sur les territoires en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs économiques locaux. Je vais résumer les axes principaux de ces priorités :

– La création d'entreprises. Le bassin de Montreuil – Boulogne-sur-Mer compte 1 400 entreprises artisanales, soit 10,4 % des entreprises du Pas-de-Calais et 3 700 salariés : 33 % dans le bâtiment, 15 % dans le secteur

alimentaire, 52 % dans la production et les services aux entreprises et à la personne. Depuis quatre ans les efforts de tous ont permis une réelle augmentation du nombre de création d'entreprises : de 7 % depuis 2001. En 2005 il y a eu 218 créations d'entreprise artisanale. Il faut persévérer dans ce programme régional de la création d'entreprises.

- La transmission d'entreprises. Seules les actions inscrites dans la durée peuvent développer l'esprit d'entreprendre.

- La reprise d'entreprises aujourd'hui est essentielle : plus de 20 % des chefs d'entreprise artisanale ont plus de 55 ans. Quel est l'avenir pour ces entreprises et leurs salariés ? Il nous faut travailler ensemble sur un plan spécifique de la transmission et reprise d'entreprises.

- Le développement des entreprises artisanales. Les marchés sont aujourd'hui porteurs pour l'artisanat. Il faut aider les entreprises à maîtriser leur développement, à améliorer leurs compétences en gestion financière et en gestion des ressources humaines. 600 chefs d'entreprise artisanale travaillent seuls. Si tant est qu'ils puissent trouver les salariés dont ils auraient besoin, nous devons aider ceux qui le souhaitent à recruter. Aujourd'hui les entreprises ont du mal à trouver un personnel qualifié. Aux côtés des collectivités locales la Chambre des métiers et de l'artisanat va systématiser ses rencontres avec les artisans et apporter son concours au développement de leurs entreprises. Pour cela il nous faut disposer d'outils leur permettant de s'inscrire dans cette dynamique, l'aide à l'investissement par exemple par le biais d'avances remboursables.

En ce qui concerne Boulogne-sur-Mer, les constats généraux de l'artisanat restent valables. Une petite précision néanmoins sur l'artisanat boulonnais : près de 600 entreprises artisanales soit 12 % du bâtiment du Pas-de-Calais. Le secteur alimentaire représente environ 17 %, le bâtiment 31 %, la production 19 % et les services 33 %. Le secteur artisanal compte

4 400 salariés au 31 décembre 2005. Sur le Boulonnais également le PRCTE porte ses fruits puisqu'il y a une augmentation de 7 % du nombre d'entreprises artisanales.

En ce qui concerne Calais, l'artisanat du Calaisis représente 7,6 % de l'artisanat du Pas-de-Calais. Le secteur alimentaire représente environ 15 %, le bâtiment 27,5 %, la production 18 % et les services 39,5 %. Le secteur artisanal compte une baisse de l'effectif salarié avec près de 3 200 salariés au 31 décembre 2005. Sur le Calaisis le PRCTE porte ses fruits également puisqu'il y a une augmentation de 8,35 % du nombre d'entreprises artisanales.

En conclusion, laissez-moi rappeler que l'artisanat est un outil majeur du développement du territoire, un outil pérenne. L'artisan ne délocalisera ni sa production ni ses services. Entreprises de proximité, les entreprises artisanales sont vecteurs de diversification et d'ancrage des populations sur les territoires, les villes, les communes et les quartiers. Nous devons sauver les petites entreprises.

M. CALAIS. – Agriculteur et membre de la Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais. L'agriculture est présente partout dans la région. Elle a une importance que j'estime capitale. Par rapport au sujet d'aujourd'hui je pense que l'agriculture s'inscrit totalement dans le développement économique, à l'encontre de l'idée que se font certaines personnes à l'échelon européen de transformer les agriculteurs en jardiniers. Je m'inscris complètement en faux contre ce souhait, l'agriculture doit rester une entité économique à part entière. Étant donné que l'agriculture est présente sur tout le territoire, j'axerai mon propos sur un plan général, par rapport à tous ces territoires avec les spécificités locales que je pourrais mentionner au cours des différents thèmes que je vais aborder.

Mesdames, Messieurs nous sommes rassemblés pour réfléchir au développement économique de notre territoire et aux orientations que nous souhaitons leur donner dans un contexte régional. En guise d'introduction, quelques chiffres pour rappeler la place de l'agriculture dans notre région. Au dernier recensement agricole de 2000, la région comptait 12 500 exploitations agricoles professionnelles mais ce nombre est en baisse permanente. Ainsi, une récente étude régionale table sur une disparition de 40 % des exploitations à l'horizon 2015. Ce qui occasionne en parallèle une concentration significative des moyens de production. Au chapitre emploi, ce sont plus de 30 000 emplois qui sont présents sur nos exploitations régionales, plus de 27 000 dans l'agroalimentaire dont le total représente plus de 12 % des emplois régionaux. La réalité des régions sur lesquelles nous nous attardons aujourd'hui n'est pas différente. Même si le poids des industries agroalimentaires est moins important, il est largement compensé par la place de l'agriculture. Pour exemple, des secteurs comme les Sept Vallées où les emplois directs sur les exploitations agricoles représentent 8 % de la population active. Au-delà de l'emploi, l'agriculture c'est aussi l'espace et la mise en valeur du territoire. La surface agricole représente selon les secteurs qui nous concernent entre 60 et 80 % de l'espace régional. Je vais donc essayer en quelques minutes de mettre en lumière, territoire par territoire, les aspects importants à prendre en compte dans la préparation du Schéma régional du développement économique. L'exercice n'est pas facile en peu de temps sur un secteur si vaste présentant une forte disparité agricole. Cependant la Chambre d'agriculture par ses agences, ses animateurs de territoire est présente sur le terrain, participe avec les territoires à un travail de prospection et met en place actions et projets de développement. Mon propos va s'articuler autour de quatre objets : le foncier, le développement économique, la diversification et la contractualisation.

Tout d'abord, je souhaite attirer votre attention et votre réflexion sur les aspects liés au foncier et à sa gestion. Nous sommes conscients que les besoins pour répondre au développement économique et à la demande de logement sont toujours croissants, nous ne voulons pas entraver le développement d'un territoire par un manque de foncier disponible. Toutefois, la consommation d'espace doit être raisonnée et raisonnable. Les professionnels agricoles doivent être associés très en amont des projets sur un territoire. En effet, le sol reste le principal outil de production des exploitations agricoles et la disparition de surfaces peut mettre en péril les exploitations, tant sur le facteur production, bien sûr, que sur un facteur réglementaire en termes par exemple de surface nécessaire pour les épandages, pour les élevages spécialisés ou de distance par rapport aux riverains. Il est donc nécessaire de préserver dans tout projet foncier le potentiel économique des exploitations. Sur le Boulonnais le foncier est un réel enjeu pour l'agglomération mais aussi pour tout le bassin d'emploi qui connaît un développement résidentiel exponentiel et peu anticipé. Les travaux pour l'élaboration du POC (Plan d'occupation des champs) vont débuter. C'est un outil de prospective pour le développement notamment économique du territoire. La Chambre d'agriculture contribuera aux travaux pour sa mise en place. Sur le Montreuillois, le projet Opalopolis est d'actualité et même si la Chambre d'agriculture et la profession agricole travaillent dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes pour anticiper l'impact qu'aura ce projet, son ampleur en termes de consommation d'espace interroge. Sur le Calaisis, la pression foncière s'exerce particulièrement pour l'agglomération. Il est dommage que des projets d'envergure comme le tunnel ne permettent pas un retour à l'agriculture des terres non utilisées. On peut observer également une évolution récente et rapide de l'urbanisation dans l'arrière-pays.

En ce qui concerne le développement économique, en lien direct avec le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, de nombreuses démarches sont initiées en local pour permettre le développement économique des exploitations agricoles. En effet, même si l'économie de l'exploitation dépend avant tout de niveaux d'intervention supérieurs, notamment l'État et l'Union européenne, même si l'agriculture a fait ses preuves d'une grande capacité d'adaptation, ces initiatives permettent le développement économique sur des filières souvent relativement courtes. L'intervention régionale n'est pas neutre non plus pour le développement des exploitations. Elle a permis de moderniser de nombreux élevages et l'évolution du paysage agricole demandera encore d'intervenir en modernisation. Pour notre agriculture il faudra demain moderniser et innover pour conforter. Le développement économique de l'agriculture passe aussi, bien sûr, par l'installation, gage de renouvellement des générations. Avec un rythme stable d'environ 200 installations par an depuis quelques années, les efforts consentis par ceux qui accompagnent s'avèrent payants. Il faut donc les poursuivre. Nous pouvons à ce titre souligner l'aide du Conseil régional dans le cadre des installations non aidées par l'État. Sur les Sept Vallées, territoires, professions agricoles et artisans s'unissent pour développer des filières, notamment les filières viandes de qualité. Ce sont des filières mises en place depuis plusieurs années visant à distribuer dans un rayon de boucherie artisanale des produits de qualité, avec un cahier des charges spécifique. Le développement de la production est possible et pourra demain maintenir certaines exploitations en place. De même les boucheries peuvent se différencier par le rattachement à la filière. Le projet d'une filière en bovins pourrait également apporter de la qualité sur des élevages tout en valorisant des prairies qui pourraient être menacées d'abandon. Il est nécessaire aussi de parler d'outil de production, notamment d'abattoirs. Sur l'impulsion de la Chambre d'agriculture les éleveurs sont

associés pour être partie prenante dans les constructions d'un nouvel abattoir, outil dont tout l'élevage de l'ouest du département a besoin et nécessaire pour une démarche spécifique comme les filières viande de qualité. Sur le Boulonnais, avec la volonté d'affirmer et de maintenir des filières courtes mises en place depuis de nombreuses années, telle la volaille de Licques, de Bellebrune, beaucoup de questions sont posées sur les endroits d'exploitation d'élevage. Plus d'une exploitation sur deux sur la communauté de communes du pays de la faïence de Desvres est centrée autour de l'élevage laitier. Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) aura un lourd impact sur l'évolution de nos exploitations. L'enjeu est de conforter en modernisant, tout en exploitant toujours les surfaces en herbe, richesse et spécificité du territoire. Sur le Calaisis, en plus de souhaiter le maintien et la confortation des outils de transformation locaux, il faut les réorienter sur de nouvelles productions si nécessaire. Avec l'augmentation du prix de l'énergie, des pistes sont à explorer comme éventuellement la fabrication de paille à destination de chaudières à biomasse. Sur le Montreuillois et à l'échelle de l'arrondissement de Montreuil, une réflexion conjointe entre chambre d'agriculture, territoire mais aussi coopératives est lancée autour de la valorisation de la biomasse, biodiesel, éthanol... L'innovation doit être au cœur de notre développement agricole de demain.

Le troisième thème que je souhaite aborder est la diversification. Le développement économique en agriculture passe par la diversification des activités et bien souvent il est nécessaire d'en passer par là pour survivre. Entre littoral et arrière-pays, beaucoup d'agriculteurs ont fait le choix d'une diversification souvent en lien avec l'agritourisme : accueil, hébergement ou vente directe. Les objectifs d'une telle entreprise peuvent être variés, cela peut être valorisé un patrimoine bâti, permettre le retour du conjoint ou d'un enfant sur l'exploitation ou mieux valoriser une production en place. Par les produits

agricoles, l'image de notre terroir ou les capacités et activités d'accueil proposées, l'agriculture est partie intégrante de l'offre touristique du territoire, même sans tenir compte du produit paysage offert à chacun. À ce titre, elle pourrait être intégrée plus franchement dans l'ensemble du travail mené sur le Schéma régional du développement touristique. Aujourd'hui se pose la question du potentiel de développement de ces activités : reste-t-il encore des places à prendre, par exemple en hébergement ? Les gîtes ruraux du Pas-de-Calais fêtaient l'an passé leur millième hébergement pas loin d'ici. La Chambre d'agriculture est présente et accompagne la diversification tout comme la Région avec ses dispositifs. Mais dans l'avenir il sera nécessaire de se poser les bonnes questions pour ne pas permettre un développement qui se ferait au détriment des dossiers existants. De plus, la diversification ce n'est pas que l'agritourisme, là encore il faudrait innover et accompagner la mise en place de nouveaux projets : services à la personne ou à la collectivité, il y a sûrement bien des idées à explorer dans ce domaine-là. Nous devons travailler avec les collectivités sur ce sujet.

Dernier point, la contractualisation. Si l'agriculture a des devoirs vis-à-vis de la société en matière de qualité des produits, de traçabilité, de sécurité alimentaire, la société est aussi redevable des services annexes rendus par l'agriculture, ne serait-ce qu'en matière de gestion du territoire. À ce titre il existe ici et là de nombreuses opérations menées conjointement entre agriculteurs et collectivités, associations ou autres partenaires. Campagne d'implantation de couverts hivernaux, avec par exemple dans le Calaisis depuis 1997 un programme de sensibilisation des agriculteurs aux meilleures pratiques culturales. Tout cela fonctionne très bien, c'est un exemple de contractualisation entre l'agriculture et son territoire pour des objectifs communs. Mais ces opérations locales ne sont pas suffisantes, il faut les poursuivre et essayer aussi de les généraliser à grande échelle. Les dispositifs

mis en œuvre pour lutter contre l'érosion et les inondations n'auront de vrais effets que lorsqu'ils auront été généralisés. Actuellement les collectivités ont opéré sur leur territoire mais malheureusement l'eau ne s'arrête pas aux limites territoriales. La notion de pays qui prend aujourd'hui de l'ampleur sur l'impulsion du Conseil régional devrait permettre de donner des bases de travail favorables au travers du véritable contrat de projet agricole annoncé pour 2007. C'est dans le cadre d'une réelle synergie entre agriculteurs, territoires et Région que ces contrats devront s'écrire. Dans les prochains mois nous devons tous, agriculteurs, élus locaux et régionaux, représentants de la société civile, être ambitieux pour confier à l'agriculture des missions et des moyens pour les assumer. Je vous remercie.

M. le PRESIDENT.– Merci beaucoup. Nous avons eu un regard important sur le territoire de Montreuil. Mme CONSTANT va maintenant nous présenter la fiche sur Boulogne-sur-Mer.

Mme CONSTANT.– Premier élément, le contexte : la zone d'emploi du Boulonnais compte 163 159 habitants, un taux de chômage égal à la moyenne régionale. Boulogne-sur-Mer représente le poumon économique du territoire ; pêche, commerce, transmanche, plaisance, il est inutile de rappeler que c'est le premier port de pêche français, la première plate-forme européenne de transformation des produits de la mer. On y trouve 42 % des effectifs régionaux de la formation initiale liée à la mer, la totalité des effectifs au niveau de la formation permanente. Quelques incertitudes subsistent : l'activité pêche est très dépendante des quotas imposés par l'Europe, la transformation du poisson subit la concurrence des pays à très bas salaires, le port de commerce régresse en trafic du fait de la fermeture de Comilog et les décisions relatives au port de Boulogne-sur-Mer sont liées au transfert de la compétence portuaire de l'État vers les collectivités. À signaler que le comité social et solidaire représente 4 747 salariés soit 4 % du total régional de ce

secteur. À signaler également une progression forte de la création d'entreprise, bien supérieure à l'ensemble de la moyenne régionale.

Les principaux enjeux du territoire : structurer une place portuaire polyvalente, développer un pôle d'excellence sur la santé et les soins médicaux et ériger le Boulonnais en destination touristique ; soutenir les entreprises existantes, notamment par l'intermédiaire du pôle de compétitivité produits aquatiques et le pôle d'excellence rurale faïencerie de Desvres, par le recours à la formation pour l'adaptation et le développement des entreprises ; diversifier les activités économiques locales, soutien de l'artisanat, soutien de l'économie solidaire. Enfin, points importants : renforcer l'attractivité du territoire par le renforcement de l'offre immobilière, par l'amélioration des dessertes routières et ferroviaires, par l'optimisation des aménagements réalisés en TIC, par la réserve foncière stratégique de 40 hectares de l'emprise de l'ancienne Comilog, par la valorisation de l'image et de la notoriété du Boulonnais et développer les dispositifs de formation.

Face à ces enjeux, un plan d'action : favoriser la création et la transmission d'entreprises par les modalités du PRCTE, renforcer et développer les entreprises industrielles et de services existantes, soutenir le tissu économique local et soutenir l'insertion et l'emploi avec les outils tels que le PLIE.

M. le PRESIDENT. – Très synthétique. Je passe la parole à M. le Président LENGAGNE.

M. LENGAGNE. – Cher Président, pour animer cette réunion, nous pourrions engager un excellent débat sur le transfert du port et sur une conception pas toujours convergente de ce transfert mais j'éviterai ce sujet difficile qui devrait d'ailleurs être tranché dans un laps de temps relativement court. Parlons maintenant du Boulonnais. La communauté d'agglomérations a

compétence dans un certain nombre de domaines ; de la culture au domaine économique, nous touchons un peu à tout.

Quelques mots d'abord sur le problème de la pêche. Nous sommes un pôle de compétitivité et c'est une excellente chose. À l'occasion d'un déplacement il n'y a pas très longtemps, j'ai vu l'aménagement portuaire mais j'ai vu également que ces gens ne pêchent pratiquement plus de poisson, font venir le poisson du Nord, en particulier d'Islande. Ce pôle de compétitivité est une chance inespérée car si on ne trouve pas le moyen de faire des produits tout à fait innovants et de très haute gamme, nous serons concurrencés dans notre domaine. Je suis aussi inquiet dans la mesure où la Commission européenne considère qu'il y a surexploitation sur un certain nombre d'espèces et propose une diminution extrêmement importante de l'effort de pêche ; cela va toucher non seulement le port boulonnais mais tous les ports, ce qui veut dire que nous risquons d'avoir des problèmes d'approvisionnement. À cela il n'y a pas d'autre solution que la course en avant et d'essayer de diversifier.

Avec le talent qui est le sien, M. PERCHERON, il y a quelque temps, nous a brossé très rapidement, concernant les transports, un tableau de la conception du développement de la région. M. DELEBARRE, avec ce sens inné de l'autogestion, laissant la parole à chacun, a fait qu'il n'y a pas eu de débat. Mais je voulais effectivement intervenir car je suis en désaccord avec lui. Il a indiqué qu'il fallait que nous nous rattachions à l'arc rhénan. la région Nord – Pas-de-Calais doit effectivement se rattacher à l'arc rhénan mais, quand on est à Boulogne-sur-Mer, je ne suis pas persuadé de la pertinence de ce qui est dit. Prenons l'exemple de l'Eurostar : quand on est à Boulogne-sur-Mer et en plus vers Étaples, il faut aujourd'hui remonter sur Calais, sur Lille pour aller à Paris. Nous sommes au bout de l'arc et je ne suis pas persuadé que la vocation de Boulogne-sur-Mer ne soit pas aussi de regarder vers le sud.

Nous devons nous rattacher au sud du Boulonnais – je rappelle que historiquement Boulogne-sur-Mer n'est pas normande mais picarde. Il est indispensable que nous réussissions à mettre cela en œuvre. De plus en termes d'économie, le port du Havre est extrêmement intéressé par le lien vers Rouen car c'est un itinéraire de délestage pour tout un trafic de marchandises. L'électrification pourrait servir aussi pour les ports d'ailleurs et pour les ports du Nord également. Pour moi donc, la priorité est de se tourner vers le sud, maintenant que nous sommes bien rattachés vers le nord.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de revenir pas sur un vieux débat, celui du rattachement à Lille. Grâce à l'effort de la Région on peut être rapidement à Lille. Il y a aussi un effort considérable de la Région pour aller vers Paris mais la SNCF ne tient pas compte de cela dans les horaires, sauf dans l'horaire diffusé par le Conseil régional.

Quelques mots aussi sur le routier. Pour remonter depuis Boulogne-sur-Mer à Calais, à Dunkerque il faut repasser par la fameuse A 25. Il faudra bien un jour terminer l'A 42. Il reste six kilomètres à terminer pour avoir une autoroute et là nous aurons une bonne liaison sur Lille.

Quant au tourisme, il ne se substituera jamais à la pêche en ce qui concerne Boulogne-sur-Mer, mais je voudrais évoquer ici un projet qui nous tient à cœur et nous avons le soutien du Conseil général et de la Région. Nausicaa est le plus bel outil touristique du nord de la France ; il y a 600 000 visiteurs, les dieux étaient avec nous car, grâce au temps de chien du mois d'août, nous n'avons jamais eu autant de monde. Si fait beau, il y a une baisse de la fréquentation, s'il fait moins beau, les gens s'engouffrent à Nausicaa. Maintenant je fais un appel à la Région, au Conseil général pour Nausicaa 3. Sans trahir de secret, je peux dire que Nausicaa 3 sera quelque chose d'assez innovant qui va passer dans les mois qui viennent à la Communauté d'agglomérations, car si je ne suis pas très favorable au transfert

du port à la Région, cela ne me choquerait pas que Nausicaa devienne régional. Aujourd'hui il est encore propriété de la seule ville de Boulogne-sur-Mer. Nausicaa 3 sera à la fois une liaison directe, une espèce d'interactivité avec des bateaux qui seront au large avec Jean-Michel COUSTEAU et comprendra aussi un pavillon consacré à l'Arctique et à l'Antarctique. Nous pensons avoir un ours polaire ou des phoques, élément extrêmement attractif. Un équipement comme celui-là est indispensable pour renouveler la fréquentation. Le rêve eût été de faire venir des orques mais ce sont des espèces protégées et, sauf à entrer en conflit avec des écologistes, je pense qu'il vaut mieux ne pas abonder dans ce sens.

Le Boulonnais peut jouer la carte de la diversité. Concernant le transmanche, il ne s'agit pas dans mon esprit d'aller tailler des croupières au port de Calais, mais je considère qu'au niveau du voyageur notamment, il y a des centaines de milliers de voyageurs que nous pourrions récupérer car le site de Boulogne-sur-Mer est tout de même exceptionnel ; si nous pouvions avoir davantage de piétons, ce serait une excellente chose. Je souhaite ce développement transmanche à titre personnel et je ne suis pas le seul. D'autre part, Boulogne-sur-Mer pour ceux qui connaissent la mer est un site exceptionnel ; on peut rentrer dans le port quel que soit le temps ; si le bateau a résisté, on franchit les caissons et on est tranquille. Il y a une place exceptionnelle et si le port au Touquet se fait, ce sera complémentaire. De plus c'est un lieu de passage obligé : les Belges, les Allemands, les Anglais passent là. Nous serons amenés à faire des travaux d'assainissement.

Enfin le problème auquel se heurte la région boulonnaise est la raréfaction du foncier. Il y a une pression considérable sur le foncier. Que ce soit d'ailleurs sur le port de pêche ou dans l'arrière-pays, cela devient inabordable. Je peux vous citer un lotissement sur Saint-Martin aux portes de Boulogne-sur-Mer où les lots de 600 à 700 mètres carrés sont à mille francs le

mètre carré. Dans ces conditions il est impossible à un jeune ménage de construire. Nous avons un véritable problème de foncier et nous avons fait intervenir l'EPF (Établissement public foncier) pour discuter de la région.

Un sujet n'a pas été abordé : citons tout de même une entreprise, Armatis, qui nous a amené 500 emplois. C'est une excellente chose et cela veut dire qu'il y a dans ces services des possibilités de créer des emplois.

Je terminerai sur le pôle santé. En collaboration avec Berck, nous essayons d'avoir la première année d'étude de médecine sur le site de Boulogne-sur-Mer ; c'est en expérimentation, par des liaisons avec des vidéoconférences et si tout se passe bien, en 2007 nous pourrons faire la première année de médecine à Boulogne-sur-Mer en collaboration avec l'université de Lille-II. Je crois que cela fait partie des bonnes délocalisations.

Le Boulonnais est donc dans une situation un peu spéciale : un site exceptionnel, une variété d'activités centrées certes sur la pêche mais avec, je l'ai dit, une inquiétude sur cette mono-industrie dont il faut absolument sortir, enfin le fait, malgré l'effort considérable de la Région, du Conseil général, de se sentir porte de l'arc rhénan. Si par malheur nous nous accrochions désespérément à cet arc rhénan, je serais alors inquiet pour mes petits-enfants et arrière-petits-enfants. Ouvrons la porte vers le sud, cela permettra au Boulonnais de se développer. Merci.

M. LEROY. – J'aborderai une partie des mêmes problèmes : nous sommes dominés à Boulogne-sur-Mer par l'activité des produits de la mer. Mais même si cette activité est dominante, je crois que l'économie boulonnaise peut s'imaginer sur trois pôles : les produits de la mer évidemment mais également un tissu de PME de l'ordre de 200 personnes, en dehors évidemment de l'activité pêche et produits de la mer, et enfin, même si nous ne jouons pas dans la même catégorie que le sud du département, le

tourisme. Tout ce qui se rattache au tourisme forme à Boulogne-sur-Mer le deuxième secteur créateur d'emplois.

Revenons quelques instants aux produits de la mer et à la pêche. Même s'il s'agit d'un produit alimentaire, il arrive quelquefois de faire la comparaison avec l'activité calaisienne de la dentelle soumise évidemment aux aléas de la mode. L'activité alimentaire n'a pas les mêmes caractéristiques puisqu'en général on consomme à peu près de la même manière les produits. Il se passe aujourd'hui un phénomène important, non pas celui de la pêche – il est vrai qu'aujourd'hui à Boulogne-sur-Mer nous avons baissé nos apports de pêche mais cela s'est passé également dans tous les ports – mais un phénomène mondial de raréfaction de la ressource et de baisse potentielle des approvisionnements. Ajoutons à cela des phénomènes émergents depuis peu de temps, qui ne touchent aujourd'hui qu'une partie infime de l'activité mais qui existent et que nous redoutons, les phénomènes de transformation à l'extérieur. Non pas délocalisation de l'entreprise mais transformation à l'extérieur. Si Boulogne-sur-Mer a une place forte au niveau de la logistique, au niveau de la transformation nous commençons aujourd'hui à voir une concurrence très forte, de la Pologne en particulier qui fait aussi avec un travail de qualité le filetage de poisson, une spécialité boulonnaise, et le fait évidemment à prix réduit. Nous avons donc une crainte dans ce sens. Cela nous amène à Boulogne-sur-Mer à nous dire qu'il faut absolument tenter de diversifier. Il faut certes donner tous les moyens au secteur des produits de la mer de se développer et le pôle de compétitivité nous amène à le faire, mais il faut tenter de se développer dans d'autres secteurs. Or nous avons la chance d'avoir des activités diverses avec des entreprises de 200 à 250 personnes, nous ne sommes pas dans la situation de Douai avec les 6 000 ou 6 500 emplois chez Renault ou dans celle de Montreuil avec Valéo. Nous devons premièrement au niveau du port rééquilibrer les activités. Nous avons

parlé du transmanche où nous avons une ambition, une ambition mesurée parce que notre port qui fait aujourd'hui moins de 200 hectares n'a pas la possibilité d'aller trop loin dans ce domaine. Par parenthèse nous avons 894 hectares à Boulogne-sur-Mer alors qu'il y a 3 200 hectares à Calais, 3 800 hectares à Dunkerque ; vous voyez que ce sont des différences importantes et qu'il faut jouer avec ces territoires et leurs potentialités. Dans le développement portuaire nous avons quelques projets qui permettront sans doute d'arriver à rééquilibrer et d'aller vers la réalisation des importants investissements que nous avons à faire en matière de pêche. La particularité en matière de pêche et de traitement des produits de la mer est que c'est très coûteux au niveau des investissements et peu profitable, profitable certes aux entreprises mais peu profitable au concessionnaire, la Chambre de commerce. Nous avons fait des efforts puisque nous avons aujourd'hui des zones d'activités qui répondent à la demande, ce qui nous a permis d'ailleurs, malgré le handicap que nous avons eu avec la disparition de Comilog qui nous a fait perdre à peu près 500 emplois avec les emplois induits, de réussir à baisser, relativement évidemment, le taux de chômage qui se situe actuellement à 13 %. C'est à peu près la moyenne du Nord – Pas-de-Calais.

Venons-en aux actions que nous menons. Je parle là aussi bien sur le Boulonnais que sur le Montreuillois. Incontestablement il y a une demande de renforcement de la présence et de la proximité de la part des chefs d'entreprise. Les grandes entreprises, sans dire qu'elles nous ignorent, ont leurs services. Elles ne sont pas très demandeurs de services. Par contre, dans le tissu économique qui est le nôtre, nous avons un rôle important à jouer. Nous avons également un rôle important à jouer avec les collectivités. Nous sommes complémentaires sur la gestion de zones d'activité, de pépinières et surtout sur la préparation des entreprises. Quand il y a des créations, on a souvent besoin des services des chambres de commerce, pour

que ceux qui démarrent dans ces activités soient véritablement formés et suivis. Nous avons ce que j'ai appelé des cercles de mise en commun des connaissances. J'aurais pu appeler cela des clubs, des clubs de chefs d'entreprise et des clubs de techniques d'information et de la communication où nous prenons l'initiative de réunir les gens de même profession et de les faire travailler ensemble. Ils s'enrichissent de leurs connaissances mutuelles. Je veux saluer l'action du Conseil régional en ce qui concerne le plan PRCTE, création reprise d'entreprises ; nous avons, cela a été dit, le taux le plus important, de trois points supérieur à la moyenne régionale en ce qui concerne ces créations.

Quelques mots aussi sur les services existants. Le service innovations : la petite entreprise ne peut pas avoir elle-même les moyens de l'innovation. La qualité : même si nous n'intervenons pas pour suivre une démarche qualité, nous intervenons pour initier une démarche qualité. Les techniques d'information et de la communication, où nous pouvons avoir une action forte. L'international, où nous avons un secteur particulier pour les produits de la mer. Vous savez que les chambres de la région ont décidé de créer un service commun international qui sera basé à Lille. Nous avons également une section sur le développement durable, sur l'intelligence économique, sur la formation évidemment et nous devons aujourd'hui tenter aussi de parler des entreprises en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Enfin, nous avons décidé de nous donner plus de moyens en mutualisant des services avec notamment la chambre de commerce de Calais.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Président. Je vous propose de finir cette intervention par Calais avec quelques mots de synthèse.

Mme CONSTANT.- Le contexte du Calais : il compte 156 230 habitants, avec une densité élevée d'infrastructures : un port transmanche, le TGV, le tunnel ferroviaire et les autoroutes A 16, A 26. Le

tissu économique se caractérise par des données connues de tous : premier port français de voyageurs, quatrième port français de marchandises, des activités spécifiques au Calais, la dentelle et les activités liées avec 32 % de l'emploi industriel, les activités liées au tunnel sous la Manche, la chimie, les câbles terrestres et sous-marins et une activité importante du tourisme et du commerce. À souligner un taux de chômage très élevé, 16,1 %, supérieur à la moyenne régionale, une proportion des demandeurs d'emploi de longue durée supérieure à la moyenne régionale, de faibles revenus et un niveau de pauvreté structurel. Citons des fermetures d'entreprise comme Lu et Alcatel. L'Observatoire économique de Calais développement a détecté une potentialité de 300 entreprises locales qui présentent des risques avérés de défaillance à trois ans.

Les enjeux : conforter les entreprises industrielles existantes, soutenir l'avenir de la dentelle, surveiller l'évolution des secteurs les plus fragiles, renforcer les relations entre les entreprises et les écoles, en particulier avec le projet d'école d'ingénieur de Calais, diffuser les TIC au sein des entreprises. Le deuxième élément important est de renforcer l'attractivité du territoire et d'utiliser le potentiel fort d'infrastructures, de favoriser l'accès aux zones d'activité, de renforcer la vocation de Calais en termes de transit de fret, de diversifier les clients des entreprises dépendant d'un seul donneur d'ordre, de conforter l'activité commerciale, de soutenir la création d'entreprises avec un projet de pépinière en 2008 et de maintenir une activité agricole. Troisième grand vecteur : professionnaliser et diversifier l'offre de tourisme et de loisirs, renforcer la vocation de Calais en termes d'accueil de touristes britanniques, construire une identité touristique du pays autour de certains sites et paysages, profiter du flux de voyageurs qui passent par Calais. Autre enjeu important : favoriser l'insertion des personnes en difficulté soit en facilitant le retour à l'emploi soit en développant l'accompagnement à la création

d'entreprises. Dernier vecteur : développer les dispositifs de formation en lien avec le Schéma régional des formations.

Le plan d'action : favoriser la création et reprise d'entreprises avec les éléments clés du PRCTE, renforcer et développer des entreprises industrielles et de services existantes, soutenir l'avenir de la dentelle, renforcer les relations entre les entreprises et les écoles, développer l'attractivité du territoire, soutenir le tissu économique local et l'insertion.

M. le PRESIDENT.– Merci. Je vous propose de donner la parole à M. le Président PUISSESSEAU au titre de la Chambre de commerce.

M. PUISSESSEAU.– Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous avouerai que mon rôle n'est pas facile car nous avons à peu près tous cette même problématique, avec cette grande différence qui ne me réjouit pas du tout : entendre qu'à Calais nous avons 16 % de chômeurs et que les revenus sont de 24 % plus bas que la moyenne nationale. Nous sommes une ville pauvre. Tant que nous aurons 16 % de chômeurs et des pauvres, nous pourrons difficilement penser à un développement ; malgré cela il faut que nous prenions le taureau par les cornes et que nous redressions la situation. Nous avons de nombreux atouts, on vient de vous le dire dans la présentation de Calais. Qui peut se targuer d'avoir un port avec autant d'activités sur cette Côte d'Opale ? M. LENGAGNE en a parlé tout à l'heure, nous avons une ligne TGV, nous sommes à une heure vingt par l'Eurostar et à une heure et demie par le TGV. Nous avons bien sûr le tunnel, extraordinaire infrastructure, et deux autoroutes. Malgré cela nous avons beaucoup de difficultés à nous développer. Que faire ? Travailler au renforcement de nos atouts et réduire nos faiblesses. Je l'ai déjà souligné à de multiples reprises, on ne peut pas se contenter à Calais de petites infrastructures. Je me réjouis de voir une piscine-patinoire à Calais mais pour moi ce n'est qu'une mise à niveau par rapport aux villes voisines ; je suis content qu'une base nautique soit

créée, mais je serai encore plus heureux lorsque le site des Deux Caps sera développé, qu'il y aura un golf à Sangatte pour attirer la clientèle entre autres britannique... ; le musée de la Dentelle fait partie aussi d'une attractivité mais Calais a absolument besoin d'attractivité et j'envie M. LENGAGNE de pouvoir parler d'un projet comme Nausicaa 2 et 3. C'est un projet extraordinaire et pourquoi dans un bon esprit de collaboration ne viendriez-vous pas faire Nausicaa 3 à Calais ? Mais nous, Chambre de commerce, nous sommes fautifs, nous avons fait pendant longtemps une publicité qui était « *via* Calais », c'est-à-dire inciter les gens à passer par Calais pour venir sur le continent. Aujourd'hui il faut que nous ayons des infrastructures extraordinaires qui permettent d'attirer de la clientèle ; le touriste est donc prioritaire à Calais. Nous avons vécu depuis bien longtemps sur un tourisme fiscal, nous savions qu'un jour cela s'arrêterait, nous savions que le jour où il y aurait un renversement de valeur entre la livre et le franc ou la livre et l'euro, que si le prix des cigarettes et de l'alcool devenait moins intéressant, les Britanniques viendraient beaucoup moins à Calais. Il faut que nous retrouvions une motivation sur le tourisme. Certes le centre-ville est en train de changer et j'adresse mes félicitations à la municipalité qui entreprend enfin cette transformation de Calais avec les 4 B.

Pour reprendre ce qui a été dit dans la présentation, nous allons effectivement doter notre territoire d'équipement d'accueil des entreprises. La Chambre de commerce doit effectivement investir 8 millions d'euros dans la construction d'une pépinière car il n'y en a pas à Calais. Le projet est en cours. Il est aussi important de détecter, de suivre et d'accompagner les créateurs d'entreprise ; c'est d'ailleurs l'objet du programme régional de création et transmission d'entreprises dont on a parlé et j'espère qu'il se poursuivra. Nous allons d'ailleurs mettre en place dans les intercommunalités des sites interactifs qui permettront de mieux détecter, informer et accompagner les porteurs de

projet. Nous devons mettre nos efforts sur une meilleure adéquation entre la qualification et la formation des personnes aux besoins des entreprises. Nous considérons que l'apprentissage doit être développé et nous allons contribuer à la création d'un CAP cuisine traditionnelle – jusqu'à présent le jeune devait aller à Dunkerque – et prochainement d'un BEP vente action marchande parce que Calais est une ville marchande. L'université est un de nos atouts avec 100 chercheurs. J'ai moi-même incité mes collègues de la Chambre de commerce à participer à une visite de cette université car je crains qu'elle ne soit pas appréciée à sa juste valeur, pas tellement connue des Calaisiens. Nous avons soutenu la création d'une école d'ingénieur par apprentissage, c'est pourquoi nous soutiendrons aussi la création de la future école d'ingénieur des sciences et technologies avancées de Calais, l'ISTAC. Enfin nous menons des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi par une participation active au programme local et d'insertion, le PLIE, ainsi que dans le cadre de la future Maison de l'emploi. Comme vous pouvez le constater, ces actions sont cohérentes avec les propositions développées par le Schéma régional de développement économique et nous voulons poursuivre une collaboration fructueuse avec la Région et l'ensemble des collectivités territoriales.

Vous ne comprendriez pas que je ne parle pas du grand projet que nous avons, le projet Calais Port 2015 ; il concerne trois des schémas régionaux, le développement économique, l'aménagement du territoire et les transports. Ce projet est essentiel pour le développement du Calaisis. N'oublions pas que le port aujourd'hui en emplois directs, indirects et induits représente 10 000 emplois et vous savez qu'il y a des augmentations importantes du trafic entre la Grande-Bretagne et le continent. Nous avons bien l'intention de nous améliorer encore et de donner à nos clients de meilleures installations. Il faut que Calais reste le pôle d'excellence du trafic transmanche et pour cela il nous faut mener à bout ce projet qui n'est pas le

projet de la seule Chambre de Calais mais le projet d'un département, de toute la région. J'espère bien que la Région le portera. Enfin pour répondre à mon ami LANGAGNE, après avoir beaucoup réfléchi, écouté et lu, je suis profondément persuadé aujourd'hui que la meilleure solution pour les ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais est que la compétence portuaire soit donnée à cent pour cent à la Région et qu'il n'y ait pas de syndicat mixte pour altérer le bon fonctionnement de nos ports.

M. LENGAGNE. – Désaccord total.

M. PUISSESSEAU. – Je m'en doutais. Nous n'allons pas polémiquer, je connais ton avis, tu connais maintenant le mien. En tout état de cause je partage entièrement l'avis du président LEROY, nous avons beaucoup de choses à faire au point de vue consulaire à Calais et Boulogne-sur-Mer et, sans fusionner, il faut que nous mutualisons un certain nombre de services pour offrir aux entreprises de la région de Boulogne-sur-Mer de meilleurs services ; à deux nous serons beaucoup plus forts. Messieurs LENGAGNE et LEROY, vous avez tous les deux raisons de vouloir développer le port de Boulogne-sur-Mer, il doit se développer avec ses atouts mais il faut aussi développer le port de Calais dans ce qui est sa force et nous devons trouver ensemble de nouveaux débouchés pour nos ports. Si nous réussissons cela, nous aurons bien travaillé pour les générations futures. Ce qui m'intéresse, c'est de laisser un port en pleine expansion avec un voisin qui sera aussi heureux de vivre à côté de nous.

(Applaudissements.)

M. le PRESIDENT. - Nous avons terminé cette partie d'exposés à partir des diagnostics des territoires réalisés par l'ensemble des services. Ces interventions peuvent paraître longues mais en fait sur notre planning nous ne sommes qu'à dix minutes de retard par rapport à ce qui était prévu. C'était normal dans la mesure où notre objectif est de fabriquer des fiches territoires

pour le 25 octobre qui fixent correctement le contexte du territoire, les enjeux économiques de ce territoire, le plan d'action à court, moyen et long terme que nous fixons au territoire et un début de compte d'exploitation pluri-financeur. Il était important que ce travail en cours et qui ne va pas s'achever aujourd'hui mais dans les semaines à venir entre l'ensemble des services de nos collectivités soit inscrit dans le contexte rappelé par chacun des interlocuteurs. Comme les travaux de cet après-midi sont non seulement enregistrés mais sténographiés, vous les retrouverez très vite sur le site de la Région car nous voulons que ces débats comme les débats du Schéma régional de développement économique soient évidemment publics et tout à fait transparents de sorte que chacun puisse dans les différentes discussions se faire une opinion.

Avant de vous laisser la parole je rappelle tout d'abord que les fiches que les services de la Région, avec l'ensemble des collaborateurs, ont fabriquées, telles que je les ai lues dans le détail, ne sont contredites sur le fond par aucune des interventions. Chaque intervention est venue les préciser, les compléter, leur donner plus de force et c'est ainsi que nous souhaitons cette réunion. Deuxième observation, le plan d'action, c'est-à-dire les thématiques sur lesquelles nous voulons agir sur chacun des territoires et qui sont différentes d'une fiche à l'autre, n'a pas été non plus contredit mais précisé par chacune des interventions.

Il nous reste à faire trois choses dans les semaines à venir : premièrement, discuter, négocier la gouvernance du territoire, du Schéma régional de développement économique. Je crois à un pilotage global inscrit dans le cadre de gouvernance sur les territoires à partir des objectifs que nous nous sommes donnés et nous devons le mettre au point. Deuxièmement, nous devons bâtir non pas le plan d'action tel qu'on l'a validé à partir des documents produits mais le plan d'action opérationnel à court, moyen et long terme, c'est-

à-dire le plan opération par opération. Il nous faut maintenant savoir quels objectifs précis nous nous fixons pour le court terme, le moyen et le long terme. Troisièmement, peut-être le plus difficile, nous avons à mêler nos raisonnements et nos réflexions sur les plans financiers et budgétaires pour mettre sur la table les indications des uns et des autres, celles de la Région en partie mais aussi celles des chambres de commerce et des communautés d'agglomération, celles des communes de manière à ce que nous puissions à partir des objectifs, des enjeux stratégiques fixer une jauge budgétaire que nous pourrions ensemble atteindre avec les effets de synergie. Je souhaite revenir à la Région en disant ce qu'est l'ambition d'un territoire et en disant comment la région doit faire un effort supplémentaire, voire très supplémentaire pour accompagner ces priorités économiques, à une condition : que je sois capable de dire ce que la Chambre de commerce, la communauté urbaine, les communautés d'agglomérations, les communes font avec la Région à la fois dans la définition des objectifs et dans la mise en œuvre des moyens. C'est ainsi que je crois que nous progresserons. Tels sont ce que je crois être les premiers éléments de synthèse de cette rencontre. Je cède la parole à qui le souhaite.

M. FEUTRY.– Je suis maire de Le Portel, la commune où se trouve 50 % du port dit de Boulogne-sur-Mer. C'est à ce titre que je vais intervenir. Nous avons entendu des avis différents sur la gestion portuaire. Par souci de pédagogie je souhaiterai, dans le cadre de la réflexion sur le Schéma régional de développement économique, qu'on puisse systématiquement aborder cette question sous l'angle des trois ports, Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer. Je pense qu'à force de nous rencontrer et de nous connaître, il y aura peut-être moins de réticences et de froideur dans les contacts des uns avec les autres. On sait que le curseur de la décentralisation

sera régional, il le sera avec un taux peut-être variable, j'espère que nous serons rapidement fixés sur cette décision.

Dans ce cadre-là je voudrais apporter quelque éclairage. C'est à Le Portel que se trouve le lycée professionnel maritime. L'importance de la filière a été évoquée, c'est une filière qui marche bien avec un taux de chômage faible, il faut en tenir compte, notamment la Région qui gère ce lycée. Il me paraît par exemple utile de développer la filière pêche avec un niveau BAC. Cela ne dépend pas de la compétence régionale mais il serait utile que la Région, en concertation avec le ministère de M. de ROBIEN, puisse obtenir l'installation de cette filière. Des possibilités d'extension existent avec par exemple la filière plaisance. Beaucoup ont évoqué la plaisance et avec le développement de la plaisance sur notre littoral apparaîtront de nouveaux métiers qu'il faudrait, je pense, confier à un lycée professionnel maritime. Il y a également la filière développement durable, avec là aussi, me semble-t-il, un gisement d'emplois pour les années futures. Par ailleurs, dans le cadre de cette formation professionnelle, j'ai oui dire qu'une grosse entreprise de fabrication, la Socarenam, installée sur le port de Boulogne-sur-Mer, de Calais et même de Dunkerque, a fait appel récemment pour répondre à des marchés non pas à des plombiers mais à des chaudronniers polonais. Je trouve cela regrettable quand on connaît le taux de chômage de nos différents secteurs. Même s'il faut de six à sept ans pour former ce type de compétence, il me paraît utile de s'y intéresser. D'autres filières peuvent se développer : l'aquaculture, la pisciculture. Dans ce domaine nous avons du retard. Ont été évoqués les quotas qui ne vont pas augmenter mais plutôt baisser ; or cette filière peut assurer un approvisionnement constant tout au long de l'année à la différence du travail saisonnier et maintenant très aléatoire selon les décisions européennes. Même si cela ne viendra pas suppléer largement les chutes des quotas, il me paraît important de s'y intéresser. C'est d'ailleurs une filière qui

peut se faire en partenariat avec le monde agricole et il y aurait une excellente synergie. Nos producteurs agricoles pourraient apporter notamment en matière d'aliments les éléments nécessaires. Citons également les biocarburants ; hier nous avons le commissaire européen, M. BAROT, qui a évoqué le programme Marco Polo et la nécessité de trouver des moyens de suppléance au niveau des énergies, pour les bateaux notamment. Il me paraît que là aussi il y a matière à une réflexion sur une interface entre le monde agricole, sa capacité de fabrication des biocarburants et l'adaptation sur nos bâtiments et notamment nos bâtiments de pêche. Le programme Marco Polo a été évoqué, il annonce des fonds importants pour 2007, de 400 à 500 millions d'euros, et la possibilité pour ceux qui le désirent de déposer des projets. Hier, au cours de l'intervention de M. BAROT, j'ai eu un petit frisson parce qu'on a évidemment évoqué les concurrences entre le projet de Boulogne-sur-Mer, l'approvisionnement de la ressource en poisson par le nord de l'Europe et finalement une destination naturelle qui est Boulogne-sur-Mer, et un autre projet, Dunkerque-Bilbao, pour d'autres aspects au niveau marchandises. Il me paraîtrait très utile que, d'une part, nous répondions à ce programme Marco Polo et que, d'autre part, nous le fassions de manière régionale, que nous ne nous retrouvions pas avec un projet Marco Polo calaisien, un projet dunkerquois... Il me semble qu'au niveau de Bruxelles ce sera beaucoup mieux entendu que si on commence déjà à retrouver les prémisses d'une guerre de clocher ou de dossiers déposés les uns après les autres et forcément concurrentiels.

M. le PRESIDENT.- Merci de votre intervention extrêmement intéressante. Qui souhaite s'exprimer ?

INTERVENANT.- Syndicat CGT de la Chambre de commerce de Calais. L'activité portuaire sur le littoral est un enjeu majeur pour la région. La loi de décentralisation du 13 août 2004, adoptée par ordonnance, stipule un

transfert des ports d'intérêt national au 1^{er} janvier 2007. Depuis le début la CGT s'est clairement exprimée contre cette loi, ses conditions de transfert et plus particulièrement sur les questions sociales. Une nouvelle fois le gouvernement fuit ses responsabilités en ne fixant aucune règle du jeu, ni financière ni sociale. À ce jour la Région Nord – Pas-de-Calais s'est portée candidate pour les ports de Calais et Boulogne-sur-Mer. Pour la CGT les transferts ne doivent se faire que dans le strict respect des métiers portuaires et de leurs statuts.

Le positionnement de la CGT sur les activités portuaires : nous demandons l'aménagement du territoire, la politique industrielle, le développement de l'emploi sur le secteur maritime, la logique de réponse aux besoins dans une conception de développement durable qui rend impératif de donner priorité aux questions d'environnement et de maîtrise énergétique. Nous demandons le développement du système de transport multimodal permettant un report du trafic de la route sur le rail, vers le cabotage et la voie fluviale, la desserte terrestre des ports avec notamment le maintien du réseau ferré national unifié dans les ports maritimes. Le projet Calais Port 2015 est un projet très intéressant pour le Calaisis.

Nous nous opposons à tout morcellement du patrimoine portuaire qui priverait l'autorité portuaire d'une cohérence et capacité d'intervention dans le but de dynamiser l'activité économique et l'emploi. Nous refusons la mise en concurrence des gestionnaires de ports, ce qui conduirait à la transformation des ports en entités privées avec des conséquences sur les emplois, leur nature et les statuts des salariés portuaires. Nous demandons le développement de la maîtrise publique du secteur portuaire, notamment sur les transports pour déboucher sur des propositions alternatives à la logique actuelle de concurrence entre les ports et entre les territoires qui génère avant tout la concurrence et le dumping entre les salariés. L'ensemble des missions

portuaires doit être pérennisé, voire développé pour des prestations portuaires et maritimes de qualité et de sécurité. L'État ne doit pas se désengager mais mettre en place un pôle public financier, tenir ses engagements des contrats CPER 2000-2006. Cela suppose la pérennité de ses engagements au-delà de 2007 pour le Nord – Pas-de-Calais. L'ensemble des missions de l'État pour la sécurité maritime, la sûreté, le littoral et le contrôle doit être maintenu et non pas faire l'objet d'un compactage des services maritimes dans le cadre de la création du Service maritime interdépartemental. La CGT revendique de préserver les implantations locales des unités opérationnelles et la réelle capacité d'intervention. Les intérêts des personnels doivent être préservés et renforcés, ceux des salariés portuaires et ceux des personnels transférables des services de l'État, notamment les personnels de SMBC. Les salariés et donc leurs représentants du personnel doivent être consultés à chaque étape de ces différentes négociations.

Nous exigeons des garanties de propriété et maîtrise de l'exploitation et de l'entretien des installations portuaires, nous refusons la transformation des ports en entités industrielles privées avec les conséquences sur l'ensemble des emplois, leur nature, leur statut, nous exigeons que le périmètre transféré ne percute pas le réseau ferré national unifié, nous ferons barrage à tout arbitrage unilatéral du ministre et nous responsabiliserons les élus.

M. le PRESIDENT.- Merci. Qui souhaite s'exprimer ?

INTERVENANT.- Je suis responsable syndical de la CGE-CGC au niveau du département. Je constate que dans cette discussion il manque un acteur économique extrêmement important qui est la SNCF. Pourquoi manque-t-elle ? Parce que pour développer la région, nous avons besoin de mettre en place un système de TERGV entre Lille, Calais, Londres, nous avons besoin ici d'aller vers Bruxelles. La ligne Dunkerque-Calais est primordiale et

actuellement beaucoup de marchandises en conteneurs vont à Rotterdam plutôt qu'à Dunkerque. Un TERGV côtier sera aussi indispensable. Avant de vouloir prendre des parts de marché passagers transmanche, développons ce marché, attirons le client, que ce soit du côté anglais ou du côté continental vers l'Angleterre.

INTERVENANT.– Je souhaitais tout d'abord excuser l'absence de M. MOREAU, vice-président du Conseil général chargé des affaires économiques qui sera avec vous demain à Béthune. Je parlerai ici sous le contrôle de M. DARQUE, conseiller général. Dans cette démarche partenariale initiée par la région, il est évident que le Conseil général tiendra toute sa place, les actions sont soutenues par le Conseil général. En second lieu, je rappelle pour l'assistance que le Conseil général a lancé une démarche partenariale en matière de contractualisation des intercommunalités. Cela signifie que pour prétendre à une aide du Département, il faudra non pas passer sous les fourches caudines mais contractualiser avec le Département ; ce n'est pas une relation hiérarchique, une tutelle, c'est une reconnaissance mutuelle des intérêts du Département. La seule chose qui puisse faire non pas débat mais remarque vis-à-vis du Schéma régional de développement économique, c'est que les territoires dessinés par le Département ne sont pas exactement ceux retenus par la Région.

Pour en terminer je voudrais souligner deux points qui pour le Conseil général paraissent très importants vis-à-vis du Schéma régional de développement économique. Tout d'abord la Région a voulu placer l'homme au cœur de son action, de sa réflexion, de ses ambitions ; le Conseil général ne peut que souscrire à cette condition. En second lieu, il s'agit de poursuivre la construction de grandes régions économiques en Europe. Le Conseil général participera également à la construction de cette grande région. M. le président LEROY a évoqué tout à l'heure la nécessité de réaliser des pépinières

d'entreprise, le Conseil général aide les collectivités territoriales à réaliser ces pépinières. Si vous avez des besoins sur votre territoire, n'hésitez pas à saisir le Conseil général par le biais des Maisons du département. Je ne reviendrai pas sur d'autres points qui mériteront débat mais dans une autre enceinte.

M. PUISSESSEAU.– Si je n'ai pas parlé du Conseil général dans les ports, ce n'est pas que je ne suis pas respectueux du Conseil général, il ne faut pas mal prendre mon propos, c'est un simple oubli.

Mme FOURNIER.– Maire de la commune de Fréthun. Je souhaitais revenir sur la rubrique « Principaux enjeux économiques du Calaisis ». Dans le cadre du renforcement de l'attractivité du territoire, ne pourrait-on pas non seulement utiliser le potentiel des infrastructures mais surtout faire en sorte de maintenir ce potentiel, de maintenir cet atout que nous avons ici sur le Calaisis, sur le Boulonnais ? Pour venir de Boulogne-sur-Mer à la gare Eurostar il faut vingt à vingt-cinq minutes. Dans le plan de transport préconisé par Eurostar pour 2007, cet Eurostar va ralentir pour prendre le tunnel, cela le pénaliserait au niveau temps de sept minutes. Dans la mesure où la Région et les collectivités locales s'investissent financièrement sur l'accueil des voyageurs de cette gare de Calais-Fréthun, il serait logique que nous nous imposions, grâce à la Région, sur les évaluations des plans de transport et que nous puissions en discuter.

M. DARQUE.– Brièvement, par rapport au développement économique en milieu rural, nous manquons cruellement d'ingénierie économique. Je constate que les communautés d'agglomération sont dotées d'équipes d'ingénierie vraiment sans commune mesure avec ce que nous avons en milieu rural dans nos communautés de communes. Si nous voulons accompagner le développement de nos petites entreprises nous avons besoin d'un effort dans ce domaine.

M. CARPENTIER.– En tant que président de la communauté de communes d’Ardres et vallée de la Hem, un projet me tient particulièrement à cœur, celui de revitaliser le site de l’ancienne sucrerie de Pont d’Ardres. Je voudrais vous rappeler ce qu’est ce projet : tout d’abord créer une usine de déshydratation de la luzerne et dans un second temps créer également une usine de pyrolyse de la paille, cette pyrolyse devant servir d’énergie pour alimenter l’usine de déshydratation mais également une usine (*inaudible**). Elle a des propriétés particulières dans la mesure où elle est utilisée en cosmétique, elle a aussi des valeurs diététiques, elle est utilisée dans la fabrication du fromage, autant d’éléments extrêmement importants. Dernier point, celui de la fabrication de biocarburants, notamment de diester à partir du colza, quatrième projet qui mériterait d’être soutenu par la Région. Nous avons eu des réunions de travail avec certains techniciens de la Région, il serait donc intéressant que ces quatre projets soient retenus dans ce qui se prépare au niveau régional et qu’avec la CCI vous soyez à nos côtés pour nous accompagner dans cette démarche.

M. le PRESIDENT.- Pour terminer, ces dernières interventions comme toutes celles qui pourraient avoir lieu maintenant et dans les semaines qui viennent montrent bien l’importance d’une stratégie de territoire, d’un plan d’action global sur des thématiques dans lesquelles se situe ce que vous avez évoqué. Si nous sommes capables de préparer correctement la conférence des territoires du 25 octobre, alors nous allons alimenter notre plan d’actions concrètes et de perspectives à court, moyen et long terme qui sont les perspectives et les actions concrètes que vous voulez construire dans les territoires et autour desquels tous les financeurs s’arc-boutent. C’est la raison pour laquelle je proposerai non seulement de mettre au point une gouvernance du territoire sur le Schéma régional de développement économique mais je proposerai, si les financeurs en sont d’accord, que nous

puissions mettre à côté de cette gouvernance une conférence des financeurs, de tous ceux, et la Région en fera partie, qui sont susceptibles d'accompagner l'ensemble des projets définis dans ce cadre, pour donner de l'opérationnalité à notre schéma. Ce n'était pas qu'un exercice de style, il s'agissait de prendre une compétence. Je confirme que l'homme est placé au cœur de notre schéma, que nous voulons faire de la région une grande région d'Europe et, au-delà des mots, ce qui compte c'est que la région grandisse de tous ses territoires et c'est parce qu'elle grandira par tous ses territoires qu'elle sera une grande région au cœur de l'Europe. Ce n'est pas parce qu'elle aura un pôle d'excellence dans un endroit donné mais parce qu'elle aura la capacité de développer des pôles d'excellence, parce qu'elle aura la capacité de faire vivre tous ses territoires au plus haut niveau de ses ambitions économiques. C'est ce que nous recherchons dans la mise en œuvre opérationnelle de notre Schéma régional de développement économique.

M. LEROY.– Je comprends très bien votre proposition, nous sommes d'accord. Si je comprends bien, ce Schéma régional de développement économique doit précéder l'élaboration du contrat de projet 2007-2012 parce que le concours de l'État est souhaitable pour un certain nombre de ces projets. C'est intéressant de faire tout ce travail pour mobiliser aussi les financements possibles de l'État dans le cadre du contrat de projet 2007-2012 qui continuera le plan en ciblant davantage le financement sur les projets. Est-ce bien ainsi qu'on doit le comprendre ?

M. le PRÉSIDENT.– Non seulement c'est ainsi mais, comme je participe aux deux, mon souci est d'être en cohérence avec nos politiques et de faire en sorte que le contrat de projet reprenne nos priorités. Pour le moment nous nous sommes fixés sur des thématiques fortes, la compétitivité, l'aménagement du territoire et la technologie, la création et transmission d'entreprise, la recherche et le développement. Il nous faut rentrer à l'intérieur

de ces thématiques, nos priorités, celles des territoires. Je m'engage comme vice-président de la Région à ce que toute l'action de la Région soit sur la table, que ses financements soient sur la table et je m'engage, dès lors que nous aurons construit un plan sur nos quatorze territoires régionaux, à venir demander à la Région l'équivalent de ce que la Région fait sur la politique de la ville, c'est-à-dire un très grand plan financier d'accompagnement du développement économique des territoires, à condition que nous soyons tous ensemble. Je suis élu depuis trente ans, je suis bien placé pour savoir qu'il y a toujours des instances qui délibèrent mais j'ai toujours présenté et proposé aux instances qui délibèrent des stratégies qui ont été négociées en amont. Ce que je demande n'est pas un engagement ferme et définitif, c'est un fléchage technique, un fléchage financier des différents partenaires d'un projet économique et je m'engage à ce que la transparence soit absolue du point de vue de la Région. Tel est le pari que je propose à chaque territoire et c'est la raison pour laquelle il nous faut bien un pilotage dans chacun des territoires et un tour de table financier dans chacun des territoires. Ce n'est pas à Lille qu'on va diriger l'action économique du Calais, du Boulonnais ou de la région de Montreuil. Maintenant nos services, les services de toutes les collectivités ont beaucoup de travail dans le mois qui vient pour affiner l'ensemble de ces programmes opérationnels.

La séance est levée à 17 heures 15

* * *